

NOTICE UTILISATION Thermoplongeurs Ths TIHAPII



Le modèle Ths TIHAPII est destiné à l'équipement d'un radiateur design. L'insert chauffant doit être monté en position horizontale dans le collecteur du radiateur. Le raccord laiton 1/2" doit être vissé sur le collecteur du radiateur.

Pour le montage sur un radiateur indépendant d'un réseau, remplacer impérativement le purgeur par un clapet limiteur de pression et retenir un fluide caloporteur adapté (pour les radiateurs en aluminium un fluide antigel neutre face aux phénomènes de dégazage).

Ces appareils construits en classe II (double isolement électrique) doivent être alimentés en courant alternatif 230 Volts 50 Hz, la polarité phase (fil brun) et neutre (fil bleu) étant respectée.

Le conducteur noir est le fil pilote. Il doit recevoir les ordres en 230 Volts 50 Hz. Selon les prescriptions EDF et GIFAM, il commande les fonctions suivantes :

- Une position Confort
- Trois positions économiques : réduction de température 1°, -2° et 3,5°C
- Une position arrêt total
- Une position hors-gel

A la première utilisation, vérifier l'étanchéité du montage réalisé. Toute destruction liée à un écoulement de fluide sur le boîtier de commande supprime la garantie.

La puissance nominale du thermoplongeur peut être supérieure à la puissance calorifique du radiateur à la valeur effective du delta T dans les conditions d'utilisation du radiateur. Les radiateurs ainsi équipés ont alors l'avantage d'atteindre rapidement une température de contact élevée si toutefois le point de consigne température ambiante affiché n'est pas atteint.

Remarque : dans cette configuration, la puissance électrique restituée est limitée par la capacité d'émission calorifique du radiateur en fonction du Delta T constaté dans les conditions d'utilisation.

Bouton principal

Le bouton principal (symbole thermomètre gradué de 0 à 10), situé sur le sommet du boîtier, permet :

- La mise en route initiale
- Le réglage de la température ambiante souhaitée
- Le réarmement éventuel, par exemple en cas d'arrêt sur « sécurité surchauffe », défaut d'isolement ou parasitage important du réseau d'alimentation

Première mise en route

- Placer le radiateur en situation Confort via le fil Pilote.
Remarque : Si le fil pilote de couleur noir n'est pas raccordé, le radiateur se trouve toujours en situation Confort.
- Avec le bouton principal, Temp T°C, effectuer la mise en marche et sélectionner la température de confort, entre les repères 6 et 8.
Ajuster progressivement, en observant le thermomètre de la pièce concernée et en laissant un temps de stabilisation suffisant entre deux corrections du réglage de la température.
Remarque : le réglage du bouton principal se fait toujours ascendant : 6 – 7 – 8 etc. S'il est nécessaire de réduire de réglage, vous devez revenir d'un numéro complet avant d'afficher le nouveau réglage. Par exemple, pour régler de 8 à 7, il est nécessaire de revenir à 6 avant de régler à 7.

L'économie d'énergie électrique ayant essentiellement pour origines la qualité de régulation et la constance du point de réglage, il est nécessaire de ne plus toucher au bouton principal lorsque la température de confort est obtenue.

Indications données par la LED bicolore

- Une LED éteinte signifie que l'appareil est à l'arrêt complet. Cette situation est à éviter car il n'y a plus de protection hors gel ou de surveillance électronique de défaut d'isolement. En cas d'inutilisation prolongée, laisser la LED au vert. La consommation électrique LED verte, insignifiante, est la même que la LED verte.
- Une LED au rouge permanent signifie que l'appareil chauffe à 100% de sa puissance nominale, sans réguler
- Une LED passant alternativement du vert au rouge signifie que l'appareil régule. Le cycle de la LED indique le taux de charge de l'appareil, c'est-à-dire la puissance électrique moyenne absorbée selon la formule :

$$\text{Puissance absorbée} = \frac{\text{Puissance nominale de l'appareil} \times \text{Temps de maintien LED rouge en secondes}}{5,1}$$

Prescriptions d'usage

Les thermoplongeurs JEDAC sont équipés de leurs propres régulations et en aucun cas ne doivent être pilotés à partir d'un thermostat extérieur, d'un programmeur thermostatique ou d'un relais thermostaté. Toute installation de ce type peut entraîner une destruction prématurée de l'élément chauffant qui ne serait pas couverte par la garantie. La régulation numérique qui équipe les thermoplongeurs JEDAC limite les appels de courant à des périodes très courtes et rend inutile l'installation de délesteur lorsque la puissance souscrite est correctement dimensionnée. Tout comme pour les appareils mentionnés précédemment (thermostat extérieur, programmeur thermostaté...), le pilotage d'un thermoplongeur JEDAC par un délesteur est donc proscrit et peut entraîner une destruction prématurée de l'élément chauffant qui ne serait pas couverte par la garantie. Après un orage conséquent, il peut être de l'intérêt de l'utilisateur de vérifier le bon fonctionnement du thermoplongeur afin de pouvoir établir le cas échéant une déclaration de sinistre dans le délai légal auprès de son assureur.